

Présentation

Atelier AVF du 11 mars 2025

(Thierry Duhamel)

Une « réhabilitation » de mariage en janvier 1733

En faisant des recherches dans un registre paroissial de Saint-Brieuc, j'ai rencontré une réhabilitation de mariage suite à consanguinité découverte tardivement.

Qu'est-ce qu'une [Consanguinité](#) du 3^e au 4^e degré.

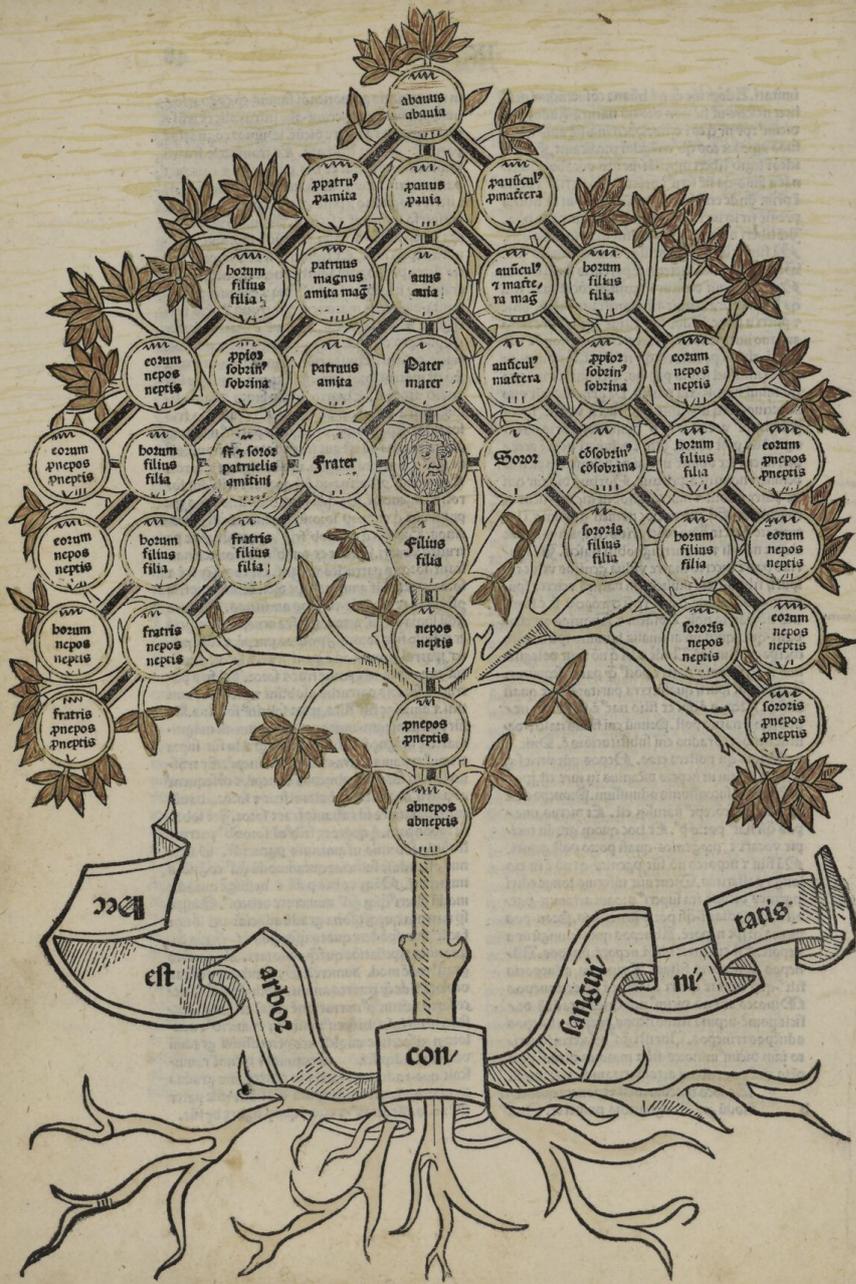
[AD Côtes-d'Armor](#)

[Registre paroissial Saint-Brieuc 1729-1734](#) (vue 239)

Les autorités ecclésiastiques réhabilitent le mariage contracté par Jean Collet et Jeanne Gourio en 1709 dans l'ignorance de ces liens de consanguinités (ainsi que le mariage à Cesson en 1728 du frère du marié, François Collet, et de la sœur de la mariée, Toussainte Gourio). Elles légitiment également tous les enfants nés de ce mariage. Enfin, le mariage de leur fils, Louis Collet est célébré.

Des « arbres » de consanguinité (en droit canon)

Isidore de Séville (évêque de Séville au VII^e siècle) a rédigé son œuvre majeure en vingt livres, les Etymologies, dans laquelle au livre IX (chapitres 5 à 7) il aborde les liens de consanguinité. Des éditions successives de cette « encyclopédie » ont proposé des schémas explicitant les degrés de consanguinité dont voici 2 exemplaires.

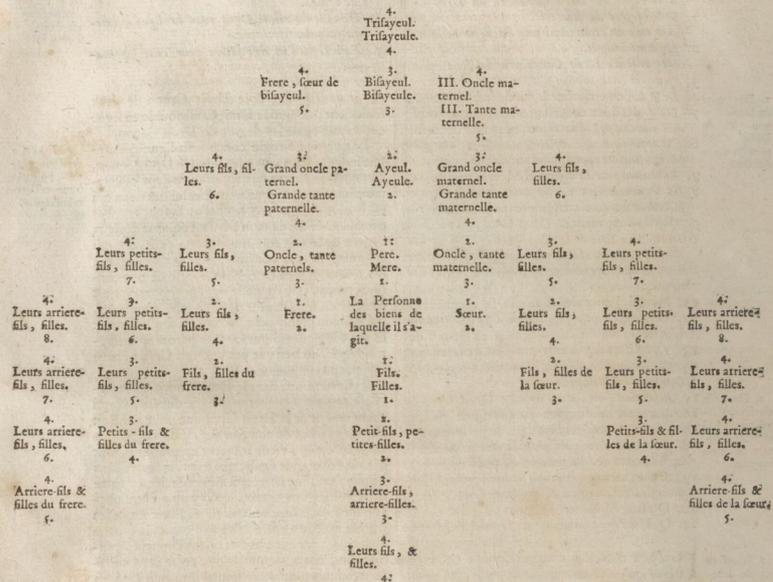


Une version plus « moderne » (selon droit canon et droit civil):

ordinairement en fait de mariages la supputation canonique, parce qu'elle est d'un usage nécessaire en cette matière, où l'on observe plus souvent les dispositions canoniques, *Vid. Joann. And. in 6. decret. Notom. de gradu consanguin. Joann. Fab. sur le titre des Instit. de gradu cognat.* Il faut conclure qu'en fait de successions, on doit s'attacher au Droit Civil, d'autant plus que le Droit Canon même n'a voulu établir sa supputation que pour la matière des mariages: jusques-là que le Canon *ad sedem 2. Cause 35. qu. 5.* déclare qu'on peut suivre la supputation du Droit Civil pour les successions: aussi est-elle plus exacte,

comme il vient d'être dit; & Fortin sur l'art. 338: de la Coutume de Paris, la suit expressément, en disant que l'oncle est au troisième degré, & le cousin germain au quatrième. C'est le sentiment de Bartole sur la Loi *si avo C. de success. ed. 8.* dans son conseil qui commence *Quoniam unum gradum*, cela est même spécial par la succession des fils, suivant le Conseil penult. de Francisc. de Aretin. col. penult. J'Voici néanmoins l'arbre de consanguinité, qui a été fait selon l'une & l'autre supputation, & où le nombre supérieur marque le degré selon la supputation des Canons, & l'inférieur selon le Droit Civil.

ARBRE DE CONSANGUINITE SELON LE DROIT CANON, & selon le Droit Civil.



Il y a une maniere à peu près semblable pour la ligne collaterale égale, & pour l'inégale, c'est de compter toutes les personnes collaterales, sans compter celle qui est entr'elles, comme il paroît dans cet exemple.

Titius.
Mævius. Caius.
Sempronius. Pomponius.
Lucius. Scævola.

Car il n'y a qu'à remonter de Lucius à Sempronius, de Sempronius à Mævius, & sans compter Titius, qui est la personne du milieu, descendre à Caius, de lui à Pomponius, & de celui-ci à Scævola, d'où on conclura, comptant les personnes, que Lucius & Scævola se touchent au sixième degré.
De même si on demande en quel degré Sempronius est parent à Scævola, on trouvera, en

comptant les personnes de l'un à l'autre, qu'ils se touchent au cinquième degré. Il n'y a pourtant que les noms changez dans cette seconde methode, où on appelle personne du milieu, ce qui dans l'autre s'appelle Chef.]
Pour m'attacher à présent à ce qui concerne la succession collaterale, l'on réduit les degrez à trois classes. La premiere, de ceux qui sont égaux au défunt, & cette classe ne comprend que les freres.

Ouvrage de la quinzaine

Emma Rothschild, *De proche en proche*, Une famille ordinaire dans l'histoire de France, Éditions du Seuil, 2025. Ouvrage exceptionnel basé sur les sources généalogiques. À partir d'un contrat de mariage de 1764 avec 83 signataires et des 4089 personnes mentionnées dans les registres paroissiaux d'Angoulême de la même année, l'autrice, professeure d'histoire à Harvard, reconstitue la vie d'une famille sur les XVIII^e et XIX^e siècles.

[Un contrat de mariage à Angoulême](#)

Des sites pour la généalogie protestante

[Huguenots de France et d'ailleurs](#)

[Cahiers du Centre de généalogie protestante](#) (certains cahiers sont téléchargeables, les plus récents sont au tarif de 10 €)

Vidéo de la quinzaine (sur la paléographie)

[Les abréviations dans les archives françaises depuis le XVI^e siècle](#) (vidéo du salon Rootstech 2025)